

PRÉFET DE VAUCLUSE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Autorisation environnementale et aménagement de l'espace économique du Piol sur la commune de Mazan (84)

Par arrêté du 04 octobre 2018, il sera procédé pour le compte de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE) à une enquête publique unique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, **du 5 novembre 2018 au 5 décembre 2018 inclus.**

Cette enquête portera sur :

- l'autorisation environnementale,
- la déclaration de projet.

Au terme de la procédure, l'autorisation environnementale et l'**aménagement de l'espace économique du Piol sur la commune de Mazan (84)** au titre notamment des articles L. 181-1 et L. 122-1-1 du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Marie PATTYN, Ingénieur territorial à la retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet aux adresses suivantes : <http://www.vaucluse.gouv.fr/> et www.cove.fr Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : ddt-enquetes-publiques@vaucluse.gouv.fr

Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais :

sur le site internet <http://www.vaucluse.gouv.fr/> ;

- sur support papier, en mairie de Mazan (84), siège de l'enquête. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;

- sur un poste informatique, en mairie de Mazan (84), aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Mazan - 66 boulevard Tournelle 84380 Mazan, à l'attention du commissaire enquêteur. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

La commune concernée est : Mazan.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Mazan (siège de l'enquête) :

- lundi 5 novembre 2018 de 8h30 à 12h00 (Ouverture de l'enquête à 8h30) ;

- jeudi 22 novembre 2018 de 8h30 à 12h00 ;

- mercredi 5 décembre 2018 de 13h30 à 17h00 (Clôture de l'enquête).

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin – 1171 avenue du Mont Ventoux CS 30085 Carpentras (84) :

- mercredi 28 novembre 2018 de 13h30 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Mazan (84) et sur internet à l'adresse suivante : <http://www.vaucluse.gouv.fr/> à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le responsable du projet est la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

-M. Julien DE MICHELE – Chargé de projet – Tél : 04 90 67 69 22

Mél : julien.demichele@lacove.fr